

Ils terminent par un appel tout à fait inhabituel pour des fonctionnaires:

Nous vous demandons également, à vous, les contribuables, de communiquer avec votre député afin que votre mécontentement soit exprimé à la Chambre. Tous ensemble, redonnons aux Canadiens le service postal efficace auxquels ils ont droit.

Ce texte est signé et a probablement été payé par l'Union des facteurs du Canada.

Je le répète, il s'agit d'une révélation unique en son genre des rapports entre les employés du gouvernement et les porte-parole de celui-ci qui, nous le supposons, est leur employeur.

L'hon. M. Kierans: Je voudrais invoquer le Règlement, monsieur l'Orateur. Le député voudrait-il parler de la situation à Montréal s'il en sait quelque chose.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre, s'il vous plaît. Après cet avertissement du ministre, je demande au député de s'en tenir au sujet du débat.

M. Macquarrie: Je dirais à propos de ce rappel au Règlement, avec tout le respect que je vous porte, monsieur l'Orateur—et le ministre des Postes était encore silencieux il y a un instant—que j'ai étudié très sérieusement. .

L'hon. M. Kierans: Mais je n'ai rien manqué.

M. Macquarrie: Je remercie le ministre de sa courtoisie. C'est ce qui lui permet de réussir comme il le fait. Son ascension est due à son insupportable complaisance. Je tiens à dire, avec tout le respect que je vous dois, que j'ai lu attentivement la motion que nous sommes en train de débattre. J'ai écouté attentivement le ministre sans l'interrompre, mais avec beaucoup de méfiance. Certes, nous sommes en train de discuter, en partie, l'anéantissement du moral des employés des Postes, et je me demande si le ministre lui-même ou n'importe quel représentant peut décemment affirmer, en délimitant les débats, que nous devons nous borner—je le ferais cependant volontiers—aux conversations entre les intéressés de Montréal et le ministre en personne. Je parle très précisément d'une situation grave, si grave et si sérieuse et d'une telle importance nationale que nous sommes en train de la discuter ce soir aux termes de l'article 26 du Règlement.

Notre analyse serait partielle et incomplète si nous considérions la situation à Montréal comme un cas isolé. C'est le dernier chapitre de la malheureuse histoire des abominables relations publiques et le tragique manque de

compréhension des aspirations et des exigences primordiales d'hommes dont le travail est nécessaire au bon fonctionnement du ministère.

● (9.40 p.m.)

Le ministre a fait allusion à l'appel lancé au ministre du Travail. Il en a parlé avec indignation. Ce ne sont pas les membres de notre parti qui ont proposé de faire appel au ministre du Travail, mais ceux qui sont plus directement intéressés à ce que peut entreprendre le ministre. Je cite un passage d'un télégramme:

Mercredi dernier, la Conférence des syndicats nationaux a demandé au ministre du Travail, M. Bryce Mackasey, d'intervenir dans le ralentissement de la distribution du courrier à Montréal, qui dure depuis deux semaines.

C'est là un euphémisme, à mes yeux.

La CSN disait, dans un télégramme adressé au ministre: «Lors de notre rencontre d'hier mardi avec le ministre des Postes, M. Eric Kierans, nous avons eu une preuve de son refus de chercher une solution équitable au différend postal de Montréal.

Votre offre publique d'intervenir nous est parvenue. Que 450 ouvriers perdent leurs droits, cela vous concerne comme ministre du Travail et nous vous prions d'intervenir immédiatement pour aboutir à une solution.

Ce n'est donc pas de notre parti qu'est venue l'idée d'un sauveur en la personne du ministre du Travail, mais de ceux qui n'ont pas grand confiance dans la compétence du ministre des Postes. La situation, dont on a eu toute une série d'exemples, je regrette de le dire, est déplorable. C'est injuste, à mon avis, de prétendre que toute la responsabilité repose sur les employés, quel que soit leur degré d'ancienneté. Aucun de nous n'a le droit d'excuser la violence dont on nous a parlé, mais accabler de mépris les gens de la partie adverse—pour employer l'expression la mois fâcheuse possible—c'est, monsieur l'Orateur, une façon vraiment absurde d'expliquer cette regrettable et déplorable affaire.

Il y a eu des actes déplorables. Ceux qui désorganisent le service du courrier n'ont pas d'excuses. Il s'est passé à Montréal des choses inadmissibles. Mais, je le dis avec tristesse et sincérité, la plus grande partie du blâme ne retombe pas sur les travailleurs, qui ont quelque raison de ne pas se sentir en sécurité, mais sur le ministre, dont le bilan, comme expert des relations du travail, a été désastreux, pour ne pas dire plus. Écartons le déchaînement d'injures qu'ont suscités les exigences et les actes des syndicats car il ne nous aidera pas à trouver une solution, ni même à comprendre ce problème aigu qui touche l'un des plus importants domaines de toutes les opérations postales. Faisons appel à